

Le complément du comparatif d'inégalité dans Guillaume de Dole

Autor(en): **Eskénazi, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **62 (1998)**

Heft 245-246

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE COMPLÉMENT DU COMPARATIF D'INÉGALITÉ DANS *GUILLAUME DE DOLE*(*)

En souvenir de Gérard Moignet

I La légitimité de notre propos est établie par l'existence de deux contextes qui font se succéder les deux constructions en présence:

- 1288 Ce sachiez, mout i a lessiee
sa mere et sa seror dolente,
1 qui plus *estoit* droite *d'*une ente,
2 et plus fresche **que** nule rose;
- 3510 Autant com pierre de labautre
3 *vaut* miex **que** li quarriax de Rains,
autant *valent* les autres mains
4 *de* celi que j'aim, sanz doutance.

Une troisième confrontation, intercontextuelle, s'impose également d'emblée, car elle permet de discriminer deux réalisations analogues:

- 5 1** 72 plus *estoit* hardiz *d'*un liepart
quant il ert armez, l'escu pris.
- 6** 3125 par garçons qui les ont portees,
qui *sont* plus isnel **que** cheval.

Dans tous les cas, nous avons un système à deux termes dont l'un contient un élément comparé et l'autre un élément comparant, nom grammatical (ex. **4**, *celi*) ou substantif à contenu lexical, démarqués l'un de l'autre. Aux exemples **1**, **4** et **5**, la démarcation est opérée par *de* et on a un comparant de nature nominale au cas régime; aux exemples **2**, **3** et **6**, *que* démarque le comparé d'un comparant sujet d'un verbe latent, décumulé par la présence du même verbe dans le premier terme, ainsi que le montre le cas flexionnel du syntagme nominal comparant aux exemples **3** et **6**. Il arrive du reste que le

(*) Nous avons déjà abordé la question du complément comparatif, mais dans un autre corpus: André Eskénazi, «Le complément du comparatif d'inégalité dans les romans de Chrétien de Troyes (BN 794)», *Revue de linguistique romane*, juillet-décembre 1992, pp. 385-425.

4265 Lermes plus cleres *d'eve rose*
li couroient aval le vis⁽¹⁾

à 1625 3013 3511 4797 et

- 13 3** 2724 et *vet* plus tost **qu'**une arondele
5300 Ahi! plus *tire* cus **que** corde
5008 lués droit, plus tost **q'**une coignee
s'en vet au fons trestoz li cors.

La même syntaxe est observable lorsque le comparé et le comparant sont incarnés dans des éléments régimes, comme en témoignent les exemples des vv. 832 5360 5417 et

- 14** 3508 Est si vostre cuers apoiez
a une feme plus **qu'**a autre?
3044 Je *l'*aim plus **que** tele reïne
a par le mont, n'en doutez mie.

Outre l'exemple **4**, on ne peut alléguer qu'un exemple de la démarcation avec *de* pour séparer les éléments d'une comparaison où le verbe n'est pas le verbe *estre*:

- 15 (4) ~3** 2150 Se li uns *valoit* miex *de* l'autre,
sil fesoit il .c. tans valoir ~
3510 Autant com pierre de labastre
vaut miex **que** li quarriax de Rains.

L'opposition tient à la nature sémantique du comparant. Alors que la *pierre de labastre* et le *quarrel de Rains* n'ont aucune vocation permanente à être associés, et n'entretiennent que fortuitement et arbitrairement une relation de comparé à comparant, *li uns* et *li autres* sont les deux termes nécessairement complémentaires, indissociables, d'une paire⁽²⁾; *que* semble donc avoir pour vocation de marquer une relation d'incidence externe, et *de* une relation d'incidence interne, ce que l'ensemble de la disponibilité confirme entièrement, comme on verra en conclusion.

Inversement, dans trois cas, la démarcation par *que* s'accommode d'une comparaison dont le premier élément est sujet du verbe *estre*.

(1) Équivaut à **qui estoient plus cleres d'eve rose*.

(2) On peut faire l'économie de cet argument en rattachant le cas de *de l'autre* aux cas examinés au paragraphe précédent: la démarcation par *de* s'imposerait tout simplement ici en raison du statut intrinsèque de *l'autre*, qui est un nom grammatical.

II, 3 Deux fois, on a un comparant formellement ou sémantiquement pluriel:

- | | | | |
|----|--------|------|--|
| 16 | 12 5 1 | 72 | plus <i>estoit</i> hardiz <i>d'un</i> liepart
quant il ert armez, l'escu pris~ |
| 17 | 6 | 3125 | par garçons qui les ont portees,
qui <i>sont</i> plus isnel que cheval |
| 18 | 1 | 1288 | Ce sachiez, mout i a lessiee
sa mere et sa seror dolente,
qui plus <i>estoit</i> droite <i>d'une</i> ente, |
| 19 | 2 | | et plus fresche que nule rose ⁽³⁾ . |

II, 4 Dans le troisième exemple,

- | | | |
|----|-----|---|
| 20 | 902 | Cil <i>estoit</i> de fere messages
assez plus duiz que bués d'arer, |
|----|-----|---|

la démarcation par *que* ne tient pas à une augmentation interne, grammaticale, du comparant mais à une surcharge externe. Deux éléments absents des collocations précédentes sont ici présents dans l'environnement du comparé et du comparant: *assez*, qui surcharge l'adverbe marquant la comparaison dans le premier terme et, dans le second, l'expansion – *d'arer* – du noyau verbal latent – (*estre duiz*) –.

II, 5 La latence du verbe est imputable à la double surcharge, qui impose un délestage. Lorsque la surcharge n'affecte que le premier terme, l'urgence d'un allègement est moins évidente, et *que* démarque deux phrases complètes:

- | | | | |
|----|------|------|---|
| 21 | 16 | 3400 | et s'ert plus tendres <i>d'un</i> herenc~ |
| 22 | 4378 | 2492 | et si que la poitrine blanche
assez plus que <i>n'est</i> nois sor branche
li parut, qui mout l'amenda
A tornoiement n'avoit tel
palefroi com <i>estoit</i> li soens,
qu'il <i>estoit</i> plus blans en toz sens
que ne soit <i>nule noiz</i> negie ⁽⁴⁾ . |

(3) Cet énoncé équivaut à **plus fresche que totes les roses (del mont)*.

(4) Les surcharges *sor branche* et *negie* n'entraînent pas l'effacement compensatoire du verbe comme *d'arer* à l'exemple **20** parce que le poids n'en est pas considérable. Ce sont des éléments aisément supprimables, alors que la suppression de *d'arer* désignerait le bœuf comme le parangon des courriers, et non comme celui des animaux de labour.

On ajoutera à ces cas

- 23** 4764 De pitié en ont ploré maint,
de lermes qui son biau vis muelle
qu'el ot bel et simple a merveille,
et le col plus blanc **que** *n'est nois*,

où une syntaxe marquée a pu être appelée par le caractère hors norme de tout le discours: «Le sens de toute façon est clair [...] Mais la construction est très dure», dit en note F. Lecoy.

Et l'on remarque que, dans une situation identique, la présence d'un nom grammatical dans la collocation engendre une situation différente – la démarcation se fait par *de* –:

- 24 22** 705 Les oils ot beaux pour esgarder
vairs **et clers** plus **que** *n'est rubis*~
- 25 8 9** 5258 font il: «N'i entrera huimés
plus bel **ne mellor** *de cestui*.»

Cependant, le comparant étant toujours un nom grammatical, si la surcharge affecte les deux termes de la comparaison, la démarcation discrimine deux phrases, dont la seconde est à verbe latent. La situation exclut la simple démarcation de deux noms, et le délestage de la seconde phrase s'impose de la même façon et pour la même raison que lorsque le comparant est un substantif (ex. **20**):

- 26 10~8** 748 Et si sai bien com el a non,
que ses freres est de haut non
et de **mout** gregnor pris encore
que cil dont je vos disoie ore
qui si estoit bien entechiez.

II, 5 Quelle que soit la nature linguistique du comparant, on a la phrase complète lorsqu'un décalage est instauré entre la synchronie à laquelle appartient le comparé et celle à laquelle appartient le comparant. La marque temporelle est ici nécessaire, et par conséquent, le verbe, qui seul peut en être porteur:

- 27 9~11** 2989 nuls n'en seroit plus liez **de moi** ~
- 28** 3071 il lor seroit par aventure
plus cruaus **que** *ge n'ai esté*
- 29** 3163 Il fu toz les jorz de sa vie
assez plus fel **que** *ne fu Keus*.

La syntaxe de cette dernière collocation ne peut donc être, malgré l'apparence immédiate, superposée à celle de l'exemple **22** (v. 4380): c'est le décalage des synchronies qui impose le verbe à l'exemple **29**, et non la surcharge apportée par *assez*; la présence d'*assez* est en revanche opérationnelle à l'exemple **22**: la neige, phénomène panchronique, est une manifestation nécessairement contemporaine de la poitrine dont elle permet d'évaluer la blancheur.

III Le jeu dont nous venons de décrire les règles n'est observable que dans un système à deux termes où l'évaluation d'une réalité, quelle qu'elle soit, conduit à opposer la situation de deux actants incarnés dans des éléments nominaux symétriquement⁽⁵⁾ engagés dans une confrontation, un comparé et un comparant. C'est ce qui apparaît à l'examen de tous les exemples mentionnés, et c'est dans ce cadre que la recherche d'une cause à l'opposition des démarcations a un sens. Une manipulation permet généralement de ramener chacun des types rencontrés au type concurrent, qui est sous-jacent. On peut proposer

*3125 par un garçon quis a portees,
qui *est* plus isnel *de cheval*

comme substitut de

3125 par garçons qui les ont portees,
qui *sont* plus isnel **que** *cheval*.

Il suffit de décharger l'énoncé

705 Les oils ot beaux pour esgarder,
vairs **et clers** plus **que** *n'est rubis*~

pour produire une phrase qui s'accommode du démarcatif *de*:

*705 les oils ot plus clers *d'un rubis*;

il suffit, inversement, de le charger pour rendre possible et même nécessaire le démarcatif *que*:

3400 et s'ert plus tendres *d'un herenc*~

*3400 et s'ert *assez* plus tendres **qu'**uns herens.

(5) Cette symétrie est établie par la communauté du verbe (présent ou latent) aux deux éléments démarqués:

5360 Mes chascuns prise plus sa chiere
et sa biauté que son harnués (= **qu'il ne prise son harnués*)

3012 qu'en m'a dit que vostre suer a
plus sens que nule dameisele (= **que n'en a nule dameisele*).

On peut renoncer à une partie de l'information contenue dans tel énoncé et proposer à la place une réalisation parfaitement grammaticale:

3072 plus cruaus **que** *ge n'ai esté~*
 *3072 plus cruaus *de moi*.

On peut même trouver un substitut avec démarcatif *de* à certaines phrases où le comparé est régime: à la place de

5417 car il le tient pires **q'**escoufles,

on peut proposer une rédaction telle que

*5417 car il cuide qu'il soit pires **d'**escoufle⁽⁶⁾.

Toutes ces situations ont au moins un trait en commun: le verbe peut en être effacé en raison de la symétrie instaurée entre les deux termes de la comparaison. Il arrive du reste qu'une combinaison ignorée par le système de tel corpus soit compatible avec celui d'un autre. Ainsi, un comparant régime, démarqué par *que* dans *Guillaume de Dole*, peut apparaître ailleurs démarqué par *de*:

CLIGÉS 4899 que de neant moins ne prisoient
 le blanc chevalier tot de plain
 d'armes *de mon seignor Gauvain*⁽⁷⁾.

Or il est des énoncés qui demeurent irréductibles quel que soit le corpus, parce qu'ils ne correspondent pas au schéma canonique que nous avons établi: ils ne comportent pas la confrontation de deux actants incarnés dans des noms symétriquement impliqués dans une même situation.

IV, 1 Aucun corpus ne peut offrir d'alternative à

30 3109 car miex aim son escondire
 q'autre m'eüst cuer doné,

dont le premier terme seul est un nom. Le verbe *amer* est latent dans la phrase comparante – **que (je n'aim) q'autre m'eüst cuer doné* –, ce qui met en contact le *que* démarcatif et le *que* introducteur de la conjonctive – **que q'–*, et impose un décumul.

(6) Les cas sujets *pires* et *escoufles* au lieu des *peieur* et *escoufle* que l'accord exigeait montrent bien que la paraphrase est sous-jacente.

(7) Voir André Eskénazi, *loc. cit.*, p. 390.

On ne peut pas davantage concevoir de substitut à

- 31** 4219 l'une l'en maine a son hostel
qui plus ert sage **que** *vilaine*,

où la comparaison revient à discriminer non pas deux actants différents – *4220 «qui plus ert sages *de* lui, *d'ele*» –, mais deux attributs permanents affectés à un actant unique, et par conséquent, deux phrases à verbe *estre* dont la seconde contient un verbe décumulé par le premier.

Dans tous les autres cas que nous avons relevés, l'élément comparant comporte un verbe patent parce que les éléments engagés dans la confrontation ne présentent pas la communauté de traits propice aux effets de décumul; les situations ici recensées sont sans rapport aucun avec les situations répertoriées en **I** et **II**, qui associaient des actants distincts, voués à la confrontation par leur identité relative – c'est leur commune intrépidité qui donne l'occasion d'une comparaison entre un chevalier et un léopard au v. 72 (ex. **5**) –.

Trois énoncés présentent un actant unique engagé dans une situation; la comparaison ne peut donc porter que sur les manifestations de son être, nécessairement incarnées dans des unités de contenus irréductibles. Cette situation, qui autorise l'effacement du sujet dans le second terme, y impose la présence du verbe: vv. 4203-4204 et

- 32** 916 Li soleils, plus clers **que** *puet estre*,
geta ses biaux rais par son lit
809 «Juglet, fet il, ne me di ja
ne plus ne mains **que** *tu en sez*.

Un passage offre la confrontation de deux opérations engageant deux actants; les opérations et les actants ne sont pas sur le même plan. Alors que le comparé associe le dit et l'actant qui y est engagé (position immanente), le comparant – un *méta-comparant*, si l'on peut dire – associe le dire et l'actant qui y est engagé (position transcendante). Cette incompatibilité exclut toute économie sur le discours:

- 33** 351 sa bonté et sa grand largesce
l'assist mout plus bas **que** *ne die*.

IV, 2 Lorsque l'élément qui permet l'évaluation ne constitue pas un actant symétrique du comparé mais un système de référence interne, de nature nominale, qui offre simplement la mesure chiffrée d'une quantité, le système ne se prête pas davantage à une manipulation. Alors que les cas que nous venons d'envisager étaient irréductibles à la démarcation de deux noms – démarcation par *de* –, ceux que nous considérons maintenant ne permettent

Nous pratiquons des interceptions sur chacun des vecteurs, correspondant aux différents effets de sens distingués, trois à gauche, quatre à droite. En saisie précoce de gauche (**I**) et tardive de droite (**D**), aussi éloignées que possible du seuil, des effets sans commune mesure entre eux, qui n'admettent qu'un démarcatif: à gauche, les effets répertoriés en **IV, 2** (type *plus de .c. genz*); à droite les effets recensés en **IV, 1** (type *plus clers que puet estre*).

En saisie médiane de gauche, les cas où le comparant est incarné dans un nom grammatical (**II, 1**). L'éloignement relatif du seuil est révélé par une syntaxe qui impose la démarcation par *de* dans des situations où la présence d'un comparant lexical impose la démarcation de phrases (voir les exemples **3-4, 24-25** et le début de **II, 2**). Cette position est imputable à la nature du nom grammatical, parfaitement à sa place sur un vecteur décroissant comme pourvu de moins de contenu que le substantif lexical. Nous situerons à la même saisie (voir la fin de **II, 2** et la note 2)

15 (4 8)~3 2150 Li uns *valoit* mieuz *de* l'autre,

où *de* peut être commandé aussi bien par le statut grammatical de *l'autre* que par la relation interne qui associe les deux termes de la comparaison; or le vecteur de gauche est intériorisant. En saisie tardive **III** on a les cas où les éléments démarqués sont des substantifs, de contenu plus grand que les noms, et sujets du verbe *estre* (**II, 2**, ex. **12-13**). Ce dernier trait est entièrement en accord avec la situation des effets sur le vecteur d'*avant*: le verbe *estre* est l'*avant* de tous les verbes⁽⁹⁾. On n'omettra pas d'intégrer ici une autre contrainte: le comparant doit être au singulier, ce qui va de soi s'agissant d'effets représentés sur un vecteur marchant à l'étroit (**II, 3**, ex. **16-17** et **18-19**).

De l'autre côté du seuil, nous avons les cas de démarcation de phrases (démarcation par *que*). En saisie **A**, proche du seuil, en un point du vecteur où la marche au large est à peine amorcée, nous avons les effets où la phrase comparante est incomplète. Ce sont les cas où le verbe, là patent, ici latent, est un verbe de plein exercice (*après* du verbe *estre*), (**II, 2**). Ce sont aussi les cas où les systèmes sont à verbe *estre*, mais avec un syntagme comparant pluriel – effet tout à fait en accord avec l'inscription sur un vecteur marchant au large – (**II, 3**), et ceux où les deux collocations démarquées comportent une surcharge, un *plus* (**II, 4**).

(9) «Être, par exemple, préexiste dans la filiation idéale des mots à *pouvoir*, qui préexiste à *faire*, et généralement à tous les verbes spécifiant un procès agi ou subi», ainsi que l'écrit Guillaume, «Théorie des auxiliaires», in *Langage et science du langage*, p. 73.

En saisie **B**, nous avons les cas où, la surcharge n'affectant que le membre qui contient le comparé, le délestage s'impose avec moins d'évidence: on a alors une phrase à verbe *estre* complète (**II, 5**). Ce développement correspond à une interception plus éloignée du seuil, mieux engagée dans la marche au large.

En saisie **C**, nous avons un autre type de phrase à verbe *estre* patent: le comparé et le comparant ne sont pas contemporains, et la présence du verbe est imposée par la nécessité de marquer la différence des époques (**II, 6**) – à la saisie précédente, le verbe est au même temps dans les deux éléments du système –. Le caractère plus tardif de la saisie est révélé par l'exemple **28** (v. 3071), le seul où un nom grammatical figure dans une phrase complète.

Jamais aucun autre verbe que le verbe *estre* n'apparaît dans l'élément comparant. Ce peut être l'effet d'un hasard imposé par les situations; ce peut aussi être le témoignage d'une convenance d'ordre interne. Les verbes sont hiérarchisés, et le verbe *estre*, comme nous avons vu, préexiste à tous les autres. Les actants de la comparaison sont eux aussi hiérarchisés, et le comparant préexiste au comparé – confronter suppose que l'on détient préalablement un système de référence –. C'est ce que montre l'usage du démarcatif *de*: la préposition *de*, associée à une inversion du mouvement centripète marqué par *à*, signifie une visée extériorisante qui met en présence un point de départ (*avant*) et un point d'arrivée (*après*).

Université Paris X-Nanterre.

André ESKÉNAZI

Gérard Moignet nous a quittés le 10 juillet 1978. J'ai voulu marquer le vingtième anniversaire de sa disparition par un hommage à sa personne, toute de simplicité et de générosité, et à sa pensée linguistique, dont les produits s'imposent toujours comme d'une évidence et d'une fécondité peu communes.

